

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2012**

Le huit octobre 2012 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2012.

**Présents** : Mmes, BURRIAT, COATTRENEC, MARRANT, MONTEREMAL PEYLIN, RONDELET, SCOLARI  
Messieurs BERENGER, BOIZARD, GAUJOUR, PERRIN ROUDET, ROUGEMONT, TROUILLOUD.

**Pouvoirs** : M. MIRALLES donne pouvoir à Mme RONDELET

**Absent** : M. SCHNEIDER.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur le Maire propose, Monsieur Bruno ROUDET - adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10 septembre 2012 à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : rajout d'une délibération pour contraction d'un prêt.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle que des actes d'incivismes ont été commis sur des voitures stationnées pour la première dans un parking privé et la seconde au parking du gymnase.  
Il informe l'assemblée que la Semcoda devrait transmettre à la collectivité le projet de convention afin qu'elle puisse être présentée pour vote lors du prochain Conseil municipal fixé au 12 novembre prochain.  
Il est demandé aux adjoints de faire un rendu à la DGS, de la grille d'évaluation du personnel communal.  
Le Baptême civil du 14 octobre sera célébré par Madame Véronique COATTRENEC.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°47 du 5 mai 2008 donnant délégation au Maire :

**Décision 34/2012** : contrat d'énergie pour le logement de fonction du gymnase

**Décision 35/2012** : Déclaration d'intention d'aliéner section D n°11 1 et 68

**Décision 36/2012** : Déclaration d'intention d'aliéner section B n°80 5

<b>Délibération N°63/2012 :</b>
---------------------------------

### **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS.**

Le service Restauration des Terrains en Montagne (RTM) de l'Office National des Forêts (O.N.F) assure une mission d'assistance technique relative à la prévention des risques naturels spécifiques à la montagne. A ce titre, l'O.N.F propose une convention à la commune de Saint-Etienne de Crossey d'une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, incluant les missions suivantes :

- Le montage et le suivi des demandes de financement ;
- La rédaction du cahier des charges ;
- L'appui à la consultation de bureaux d'études ;
- L'analyse des offres ;
- Le suivi de la prestation.

La zone d'assistance technique comprend les secteurs de La Charrière et du Perrin, pour le risque torrentiel, et les secteurs du Tolvon, de la Pierre, de La Roche et du Perrin pour le risque de chutes de blocs.

La rémunération allouée à l'O.N.F s'élève à 710 euros H.T par journée d'intervention, dans la limite de huit journées. Toute intervention supplémentaire devra faire l'objet d'une commande spécifique, au prix unitaire précédent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention avec l'Office National des Forêts.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

### Projet de Délibération

#### REMISE GRACIEUSE PENALITES A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'EXIGIBILITE DE TAXES D'URBANISME

Monsieur le Maire précise que par courrier reçu le 12 juillet, le Centre des Finances Publiques GRENOBLE AMENDES a transmis une demande de remise gracieuse de majorations de 58 € relative au recouvrement de taxes d'urbanisme concernant le Permis de Construire N°038 383 11 20001.

N'ayant pas suffisamment d'information sur les raisons qui ont contribué à l'application des majorations, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

**Proposition acceptée par l'assemblée délibérante.**

### Délibération N°64/2012 :

#### TARIFS PLAISIR DES HISTOIRES 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du contrat temps libre, à compter d'octobre de chaque année et jusqu'en juin n+1, la bibliothèque municipale accueille une dizaine d'enfants tous les mardis soir hors vacances scolaires, pour un module nommé « plaisir des histoires ».

Jusqu'à présent les parents ayant inscrit leur enfant auprès de l'animateur culturel de la bibliothèque municipale, donnaient un ticket de garderie vert.

Vu la mise en place à compter du 01 septembre 2012 du logiciel ISSILA, logiciel de gestion du service de restauration et de garderie scolaires,

Vu que le logiciel ISSILA, permet une facturation en fin de mois des services rendus,

Vu que le plaisir des histoires, peut être rajouté aux services proposés dans ISSILA,

Il appartient au Conseil municipal de prendre une délibération fixant le tarif d'une séance au plaisir des histoires.

Il est rappelé que jusqu'en juin 2012, la séance au plaisir des histoires coûtait un ticket vert de garderie fixé à 1,5€.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce tarif pour la saison 2012/2013.

#### **Après discussion et délibération,**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des voix de fixer la séance au plaisir des histoires, à 1,5€.

<b>Délibération N° 65/2012 :</b>
----------------------------------

**VIREMENT DE CREDIT N° 05/2012****En section d'investissement :**

**Vu** la nécessité de faire d'importants travaux de plomberie et de rénovation d'un plancher dans la douche du logement dit « ex logement de fonction de l'école de Tolvon »,  
**Vu** l'estimation faite pour ces travaux qui s'élève à 4 000 € TTC,

**Vu** la nécessité de remplacer les radiateurs électriques du logement du rez-de-chaussée de l'immeuble dit « la varlope »

**Vu** l'estimation faite pour ces travaux qui s'élève à 1 500 € TTC,

**Vu** que ces dépenses n'ont pas été inscrites au budget primitif 2012.

**Il convient d'inscrire ces crédits en prenant dans le compte des dépenses imprévues de la section d'investissement.**

**PROPOSE :** Que les crédits inscrits au budget primitif 2012 soient modifiés ainsi :

Articles	Intitulé	Dépenses	Recettes
	<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>2132-105</b>	Bâtiments de rapport	5 500,00	
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>-5 500,00</b>	

**Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal** vote à l'unanimité la modification des crédits inscrits au budget primitif 2012 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

<b>Délibération N° 66/2012 :</b>
----------------------------------

**PRET A ANNUITES REDUITES****300 000€ AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES**

**Vu** l'article L.2122-21 du CGCT, le Maire en qualité d'exécutif de la collectivité est compétent pour signer le contrat de prêt, dans le cadre de sa mission d'exécution des décisions prises par l'assemblée délibérante. Il engage ainsi la collectivité par sa signature.

**Vu** l'article L.2131-1 du CGCT le contrat de prêt ne peut être valablement signé par l'exécutif que si la délibération ou la décision d'emprunter a acquis le caractère exécutoire, ce caractère exécutoire résulte de l'accomplissement de la publication et de la transmission au représentant de l'Etat de la délibération.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un projet de prêt de 300 000€.

Après consultation de divers prêteurs,

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme d'acquisition dont il soumet le mémoire justificatif au conseil.

Et décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt selon les caractéristiques suivantes :

- Montant 300 000 €
- Durée 10 ans

- Taux actuel : 4,43% fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition,
- Echéances de remboursement : ANNUELLES
- S'agissant d'un prêt ANNUITE REDUITE (la 1<sup>ère</sup> échéance est fixée à moins de 1 AN de la date de déblocage du prêt).

TAUX PRET ANNUITE REDUITE : 3,79% Si versement des fonds au 20/11/12 et date de 1<sup>ère</sup> échéance au 25/02/13.

S'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la chambre régionale des comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi 82.213 du 2 mars 1982 et 82.623 du 22 juillet 1982.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE** par 14 voix pour, et 01 abstention de contracter au nom de la commune de St Etienne de Crossey le prêt de 300 000 € auprès du CRCA Sud Rhône-Alpes, aux conditions mentionnées précédemment

## QUESTIONS DIVERSES

### POINT COMMISSIONS :

#### Finances – sport

Monsieur le Maire fait un bref compte-rendu de la dernière conférence territoriale du Conseil général où seulement 30% des crédits alloués aux collectivités locales ont été consommés.

Monsieur Roger TROUILLOU, adjoint aux finances et aux associations sportives expose que le planning d'élaboration du projet de Budget Primitif 2013 consiste en un bouclage du budget le plus tôt possible, il sera donc demandé à chaque responsable de commission de faire un état des besoins dès ce mois d'octobre.

Il est rappelé que pendant les 15 jours de vacances de la Toussaint le gymnase intercommunal sera fermé la première semaine pour maintenance, et ouvert la seconde semaine avec priorité aux stages en journée.

Le week-end qui s'annonce sera riche en événements sportifs et culturels, foulée de Crossey, Fête de la St Denis, 55<sup>ème</sup> congrès des maires et adjoints à St Laurent du Pont.

Monsieur BERENGER, revient sur la non mise à disposition des vestiaires arbitres lors des matchs de basket, ce point a été abordé par les élus et le gardien du gymnase, il a été demandé à ce dernier de mettre les vestiaires à disposition.

Madame PEYLIN s'interroge sur la fermeture du parking du gymnase alors même que des activités ont lieu dans le gymnase.

#### Commission urbanisme :

Madame Isabelle RONDELET, adjointe à l'urbanisme, précise qu'une importante réunion interne sur la rédaction réglementaire du PLU aura lieu demain mardi en mairie, en la présence de Mr JANNIN de la DDT.

Elle rappelle à l'assemblée le planning du PLU, avec un arrêt du projet pour vote en Conseil municipal de décembre 2012, un délai de 3 mois pour que les personnes publiques associées fassent état de leurs observations, avec fin du projet définitif pour avril 2013.

Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu de nombreux appels de personnes mécontentes que leur terrain ne passe pas en zone constructible.

L'ensemble des élus est invité à participer à une réunion d'information menée par le Cabinet IRMA, dans le cadre du dossier « Plan Communal de Sauvegarde » le 12 novembre prochain dans la salle du conseil de 19 h 30 jusqu'à la séance publique du Conseil municipal qui lui succèdera.

Peu de dossiers d'urbanisme en instruction pour la permanence et la commission d'urbanisme de ce mois.

Après avoir informé les élus sur l'habitation située dans le centre bourg faisant l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner, Madame Rondelet demande à l'assemblée si la Commune souhaite préempter ce bien, la réponse est négative, une décision du maire sera prise dans ce sens.

Une réunion sera programmée d'ici la fin du mois d'octobre avec les riverains du chemin du dessus, Monsieur le Maire et Monsieur ROUDET, préconisent une visite d'élus sur les lieux avant cette réunion.

#### Commission travaux :

Monsieur Marc BOIZARD, fait état des derniers chantiers en cours : Voirie communale et eaux pluviales. L'entreprise COLAS a terminé la totalité des chantiers.

Monsieur le Maire, informe l'assemblée de la prochaine réunion avec le Conseil général de l'Isère le 16 octobre prochain pour faire le point sur le dossier giratoire sur la RD 520, côté Chartreuse.

Monsieur Sylvain PRIEUR responsable des services techniques, rencontrera ce mardi le plombier chargé de la réinstallation des panneaux solaires au restaurant scolaire.

Une importante commande de panneaux routiers a été passée par les Services Techniques pour divers points routiers.

Sont signalés : une fuite sur la toiture du foyer municipal et le dysfonctionnement des lampes extérieures de la mairie et du parking.

Une réunion avec les responsables des carrières BUDILLON RABATEL est fixée au 16 octobre à 18 Heures.

Projet de réhabilitation de l'ancienne Cure, Madame BERNERD de la CAPV, procède à la rédaction de la convention, établie conjointement avec la municipalité.

Une réunion aura lieu ce mardi avec un représentant du SEDI 38 « Syndicat d'Electricité du Département de l'Isère » afin de faire le point sur la dépose des éclairages publics des habitations situées dans le centre bourg avant démolitions courant 2013.

Sera également abordé lors de ce rendez-vous, la question de l'alimentation électrique des futurs logements construits dans le centre bourg.

Prochaine commission travaux le 25 octobre à 18 heures.

#### Vie du village

Point sur le dossier cœur du village, îlot dit « Fagot ». Madame Marie-Blanche MONTEREMAL adjointe en charge de ce dossier, fait état de la rencontre qu'elle a eue avec Monsieur REVERDY du Pays Voironnais, quant au suivi de la convention signée entre la commune et la CAPV pour le projet d'aménagement de cette partie du centre bourg.

Un avenant sera nécessaire à la présente convention, en raison des orientations retenues lors d'une précédente réunion de travail du Conseil.

Il faut néanmoins que le Conseil travaille plus précisément sur ces nouvelles orientations afin de définir le contenu de la nouvelle mission de la CAPV.

Elle précise que cette réflexion est à mener en parallèle avec celle qui sera menée avec Monsieur BOUCHE, l'architecte chargé de l'autre projet cœur du village, côté maison dite « Berthet ».

Le salon gastronomique n'a pas accueilli autant de visiteurs que souhaité, malgré une importante publicité mise en place par les organisateurs.

#### Planning des festivités culturelles à venir :

L'atelier Prisme s'est récemment installé dans une partie des locaux de l'ancienne usine ROSSIGNOL maintenant propriété de CONDI-RA. Une exposition de peintures se tiendra dans le hall de la mairie du 18 octobre au 11 novembre prochains, avec vernissage le 20 octobre à 11 heures dans la salle du conseil municipal. Frais du pot partagés entre la commune et l'atelier Prisme.

Le 19 Octobre lancement de la nouvelle saison culturelle à 19 Heures au Foyer Municipal, suivi du premier spectacle à 20 h 30.

Le 21 octobre au Foyer pièce de théâtre organisée par la crèche « les Zébulons »

Le 27 octobre prochain le foyer municipal de St Etienne de Crossey accueillera les chansons Buissonnières.

Commission vie du village le 23 octobre 2012 portant principalement sur le prochain Echos de Crossey avec comme dossier central le P.L.U .

#### Commission Intergénérationnelle

Une enseignante en remplacement de Monsieur BRIDOT a été nommée pour toute l'année scolaire 2012-2013 pour la prise en charge des élèves du CODASE.

La restauration scolaire accueille régulièrement 2 enfants du CODASE ce nombre augmentera progressivement, avec un point fait régulièrement entre les animateurs du CODASE, l'adjointe au scolaire, ainsi qu'une responsable de la restauration scolaire, ceci afin de permettre un meilleur accueil de ces enfants.

Les prochains conseils d'école se tiendront les 22 et 23 octobre prochains.

Une réunion se tiendra prochainement au Quartz afin de faire le point sur le dossier Relais Assistantes Maternelles avec les services de la CAF qui ne veulent pas mettre du temps collectif en plus.

La commission festivité s'est réunie pour l'organisation du repas des aînés du 20 janvier 2013, un planning a été arrêté afin que les colis puissent être distribués avant Noël 2012.

Prochaine commission scolaire et intergénérationnelle fixée au 29 octobre prochain.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 21 h 55

\*\*\*\*\*

Prochaine réunion de travail du conseil municipal le 15 Octobre à 20 H 30.

<p><b>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 12 NOVEMBRE 2012 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
--

**Affiché le 15 OCTOBRE 2012**